

PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

12 JUILLET 2023, MARSEILLE

La réunion s'est tenue en présentiel dans l'amphithéâtre au sein du bâtiment administratif situé au 16 rue Antoine Zattara à Marseille, de 18h à 20h20. Elle a réuni une trentaine de participants en présentiel et une cinquantaine en visioconférence.

► Introduction

Olivier Teissier, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales - Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Olivier Teissier remercie les participants pour leur présence, et présente les excuses du préfet de région, Christophe Mirmand, qui ne peut être présent et lui a demandé de le représenter. Il rappelle que cette réunion s'inscrit dans le cadre de la concertation continue faisant suite au débat public de 2021 organisé sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). La concertation continue est quant à elle pilotée par les services de l'État, avec la participation de garants de la CNDP, Laura Michel et Bernard-Henri Lorenzi, qu'il remercie pour leur présence. Il précise que cette concertation continue durera jusqu'à la phase d'enquête publique. Olivier Teissier ajoute que l'État a souhaité organiser cette réunion car l'actualité est riche et mérite d'être partagée avec le public. Il évoque ces différents points d'actualité, qui feront l'objet de présentations lors de cette réunion, notamment l'annonce par le gouvernement, le 19 juin, du choix de la zone 2, soit celle au large de Fos-sur-Mer, pour accueillir le deuxième parc commercial de 250 MW, ainsi que son extension ultérieure de 500 MW. Il rappelle que la décision ministérielle de mars 2022 avait déjà validé une première zone au large de Port-la-Nouvelle. Il ajoute que la préparation de l'appel d'offres a progressé, et que le choix de la zone 2 va permettre de préciser le cahier des charges qui sera transmis aux 13 candidats présélectionnés. Il évoque ensuite les études techniques et environnementales menées par l'État, en particulier l'étude Migralion, consacrée à l'observation des oiseaux dans le golfe du Lion, dont les premiers résultats seront présentés par l'Office français de la biodiversité (OFB). Il explique enfin que RTE présentera le processus et le calendrier de la concertation Fontaine, spécifique au raccordement des parcs éoliens en mer.

Olivier Teissier rappelle ensuite la manière dont ces projets éoliens flottants s'inscrivent bien dans la stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique. Il indique que les objectifs fixés par le gouvernement sont cohérents avec ceux de l'Union européenne, avec en ligne de mire la neutralité carbone en 2050, et, d'ici 2030, une baisse de 55 % des émissions par rapport à 1990. Pour y parvenir, il faut mobiliser tous les leviers, dont la sobriété, l'efficacité énergétique, mais aussi la décarbonation des énergies, avec l'électrification des usages. Il ajoute que tous les scénarios prospectifs s'accordent sur le fait qu'il faut réduire la consommation d'énergie (30 à 40 % de baisse), mais qu'il faut malgré cela augmenter la production d'électricité pour combler cette électrification (de 30 à 40 % de consommation électrique en plus). Il ajoute que pour décarboner l'ensemble du pôle industriel de Fos-sur-Mer, 5 GW de puissance serait nécessaire à horizon 2035, soit la consommation

actuelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il ajoute que le développement de l'éolien en mer est l'une des voies pour fournir cette électricité bas-carbone, et que le projet de réalisation des deux parcs de 250 MW s'inscrit dans cette ambition, et constitue une première étape.

Olivier Teissier rappelle enfin que cette réunion vise à présenter au public les évolutions et l'état d'avancement du projet, répondre aux questions du public, mais aussi recueillir ses propositions pour les intégrer et améliorer le projet si cela est possible.

► Échanges avec le public

Ghislain Dubois, ENR pour tous, souhaite savoir comment cette concertation s'articule avec le débat public à venir sur la mise à jour des documents stratégiques de façade ; s'il y avait un télescopage possible ou s'il s'agit de types de concertation et de périmètres très différents.

Aussi, il demande quels sont la puissance nominale, la taille et facteur de charge envisagés.

Anthony Faiges, patron pêcheur, souhaite avoir plus d'informations quant à l'envergure du parc éolien à venir, qui va s'ajouter au Parc national des Calanques et au Parc naturel régional de Camargue. Il voudrait être rassuré sur l'implantation du parc.

Il demande d'attendre les résultats des études réalisées avec les trois éoliennes pilotes avant de s'engager dans la construction d'un parc.

Étienne PERROT, chef de bureau énergies renouvelables marines et hydrauliques – DGEC

Étienne Perrot indique que les débats sur les documents stratégiques de façade s'inscrivent dans une planification à long terme. Ils ont pour but de sécuriser l'atteinte des objectifs fixés à horizon 2035 et 2050. Ils ne concerneront que les futurs appels d'offres.

La concertation dans laquelle s'inscrit cette réunion est dans un spectre plus petit, à l'échelle des projets de l'appel d'offres numéro 6, dont les zones sont déjà déterminées ; l'objectif étant de minimiser l'impact de ces projets.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Frédéric Autric insiste sur les atouts indéniables de la Méditerranée en termes de vents. Sur les fermes pilotes, les facteurs de charge sont estimés autour de 45 %. Pour l'éolien commercial, les estimations sont autour de 50 %, confirmées par les études de Météo France.

La taille des éoliennes dépendra des propositions des développeurs dans le cadre de l'appel d'offres. La puissance à installer devrait être de l'ordre de 250 MW. Les

développeurs pourraient ainsi proposer des éoliennes de 13, 15 ou 20 MW. En Normandie, sur le dernier appel d'offres remporté par EDF Renouvelables, la puissance unitaire des éoliennes (posées) est de 23,8 MW.

Schématiquement, plus les éoliennes sont puissantes, plus elles sont grandes, et moins il y en aura.

Enfin, il y a plusieurs étapes dans le développement d'une nouvelle technologie. La première étape consiste en le développement d'un démonstrateur, SEM-REV construit par l'École Centrale de Nantes en 2018 au large du Croisic. S'en suit l'étape des pilotes, avec trois fermes pilotes envisagées en Méditerranée (dont une mise en place d'ici la fin de l'année). Puis le stade commercial.

En ce qui concerne l'envergure des parcs, les éoliennes seront espacés d'1 à 2 kilomètres les unes des autres. Cela permettra d'assurer le transit dans ces parcs sous des conditions de vitesse et de jauge des navires. Les parcs se situant au-delà des 12 milles nautiques, les activités sur ces zones ne concernent que très peu les petits métiers mais plutôt la pêche chalutière, qui ne sera plus possible compte tenu de la présence des lignes d'ancrage et des câbles électriques.

Djillali Guenniche indique qu'il milite pour l'éloignement des parcs, au vu des besoins énergétiques et de l'intention de l'Union européenne de couvrir les côtes de parcs éoliens. Il craint ainsi que la Méditerranée soit couverte d'éoliennes et que l'on ne voie plus que ça à l'horizon.

Il souhaite savoir où en est le développement de la technologie de courant continu, déjà mise en œuvre en Allemagne et prochainement en Manche. Cette technologie permettrait de porter la distance des éoliennes de 20 à 40 kilomètres des côtes.

Il considère qu'à cause de leur trop petite taille, ces deux parcs sont « mort-nés ». Il ajoute que la technologie de courant continu est rentable à partir d'une puissance d'1 GW installée sur un parc. Il demande donc pourquoi nous ne sommes pas plus ambitieux sur l'implantation de ces parcs éoliens.

Nicolas Hauny, patron pêcheur d'un chalutier au Grau-du-Roi, estime que les questions de consommation électrique ou de décarbonation ont été largement abordées. À l'inverse, la question de l'impact des parcs implantés dans les macro-zones (surtout à capacité maximale) ne l'a pas été. Il demande si l'on peut parler de compensation pour la fermeture des zones, déplore que les pêcheurs n'aient pas été consultés au moment du choix des zones et que l'on ne se soucie pas de la suppression d'une économie locale. Il ajoute que cette installation d'éoliennes risque fortement d'impacter un bon nombre d'emplois du secteur.

Éric LEVERT, directeur interrégional de la mer Méditerranée – Ministère de la transition écologique

Éric Levert répond sur la question des macro-zones et la manière dont a été élaboré le dispositif. Il indique que celles-ci sont très structurantes dans la planification des éoliennes en mer en Méditerranée. Elles le sont pour l'AO6 et le seront aussi pour les développements futurs aux horizons 2033 et 2050, qui se feront également dans les macro-zones.

Ces macro-zones ont été élaborées en 2018 et ont fait l'objet d'une concertation très large avec les différentes parties prenantes ; les acteurs de la pêche et du transport maritime, le pilotage et les navigateurs du golfe du Lion. L'éloignement à la côte qui a été défini est issu de cette concertation.

Il y a ensuite eu une concertation plus formelle pour aboutir à un arrêté inter-préfectoral qui définit ces macro-zones. Les collectivités territoriales et instances professionnelles (notamment les comités des pêches des régions PACA et Occitanie) ont ainsi été consultées.

Pascal MARTIN, responsable concertation région PACA – RTE

Pascal Martin rappelle que la feuille de route posée par l'État pour RTE demande le raccordement d'un parc éolien de 750 MW. La technologie de référence aujourd'hui pour ce niveau de puissance d'un point de vue technico-économique, c'est bien le raccordement en courant alternatif. Ce sera donc la technologie utilisée par RTE pour l'AO6 et son extension. Chacun de ces 2 parcs et leur extension respective auront un raccordement mutualisé : une liaison ne sera pas refaite pour l'extension.

Sur la question de l'éloignement du parc en mer, au-delà des contraintes technico-économiques pour le raccordement, les éoliennes se seraient retrouvées au niveau d'un canyon sous-marin et donc dans des profondeurs bien plus importantes que celles de la zone retenue. Cette problématique a été mise en exergue par les fédérations de producteurs dans leur contribution au débat public.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Frédéric Autric précise que pour lancer une filière, on n'a pas la capacité de faire tout de suite des parcs d'une puissance de 1 GW. Il convient plutôt de monter progressivement en puissance avec un premier appel d'offres pour deux parcs de 250 MW, puis un second pour les extensions de 500 MW, ce qui a justifié un raccordement mutualisé en courant alternatif.

Une représentante de l'OP du Sud évoque la hauteur des éoliennes. Elle reconnaît que leur taille permet de limiter l'emprise en mer du parc éolien, ce qui satisfait les professionnels. Néanmoins, elle souhaite savoir si des éoliennes plus grandes n'ont pas plus d'impact sur l'environnement.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Frédéric Autric rappelle que quand l'État français lance un appel d'offres pour le développement d'un projet éolien, il ne garantit pas un permis de construire aux lauréats. Celui-ci doit être obtenu par le lauréat du projet, sous condition d'une autorisation environnementale. Pour obtenir cette autorisation, il doit donc développer un projet qui minimisera l'impact environnemental, et conduire une étude d'impact qui définira les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Pierre-Yves Hardy, WWF France, ne voit pas ce qui distingue la zone 2 de la zone 4 en termes de préférence environnementale. Il ajoute que les conclusions de l'étude scientifique seront disponibles en 2025. Il n'est donc pas possible d'affirmer que les données environnementales ont été prises en compte dans le choix du site numéro 2. Il se pose ainsi la question de la qualité des données environnementales. Il souhaite avoir plus d'explications quant au choix du site 2 plutôt que du site 4 au regard des données environnementales. Il demande également que ces explications soient disponibles sur le site internet.

Anthony Faiges, patron pêcheur, souhaite que l'impact du parc éolien sur les poissons soit également étudié, comme cela a été fait pour les oiseaux. En tant que pêcheur, il veut savoir s'il pourra vivre de son activité ou non dans le futur.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Frédéric Autric indique que la zone numéro 4, située au large de la Camargue dans la macro-zone C, n'a pas été retenue pour les premiers projets pour des raisons de contraintes de raccordement électrique et de distance à la côte. Il n'était pas possible d'implanter des parcs éoliens en courant alternatif en zone 4. Elle a été néanmoins retenue pour y mener des études techniques et environnementales dans une perspective de planification.

Les premiers enseignements du programme Migralion ne permettent pas de privilégier la zone 2 ou la zone 3. Il n'y a pas d'éléments incompatibles qui rendraient la poursuite du projet impossible ; et le choix de la zone 2 est également justifié par d'autres éléments (dimensions techniques, équilibre territorial, aspects économiques...).

Concernant l'impact des parcs éoliens sur les poissons : les études environnementales menées (appelées « état initial de l'environnement ») concernent notamment la partie poissons, mollusques & crustacés, avec un certain nombre de programmes d'actions partagés avec les deux comités régionaux des pêches à qui les protocoles envisagés ont été présentés. En parallèle, l'OFB (Office français de la biodiversité) a lancé, dès 2021, le programme Migralion pour acquérir de nouvelles connaissances sur les migrants dans le golfe du Lion. Pour l'étude des poissons, le programme FISHOWF, porté par France énergies marines, vise à mettre en place des méthodes de suivi télémétrique des poissons.

Frédéric Autric engage la profession à lancer des programmes de recherche en lien avec la ressource halieutique. L'observatoire de l'éolien en mer, mis en place par l'État

avec un budget de 50 millions d'euros sur la période 2022-2024, a lancé un appel à projets de recherche en juin visant à mieux documenter la connaissance sur le milieu marin, les interactions entre l'éolien en mer et l'environnement et toutes les solutions d'évitement et de compensation dans le cadre d'un projet éolien. 15 millions d'euros sont ainsi prévus pour financer des projets d'un montant minimal de 200 000 €, avec une première relève au 15 septembre 2023 et la prochaine en fin d'année.

Thomas Sérazin regrette qu'il n'y ait pas eu un seul mot sur la pêche lors de la présentation. En Occitanie, le secteur représente 5 000 emplois directs et indirects. L'impact sur l'environnement a néanmoins été abordé, ce qui est bien car les pêcheurs se posent beaucoup de questions concernant l'impact sur l'environnement marin.

Il évoque ensuite l'activité palangrière, au-delà du seul impact sur les chalutiers évoqué par Frédéric Autric concernant les zones.

Enfin, il considère qu'il y a énormément de moyens mis en œuvre pour l'étude des oiseaux et des mammifères marins, et regrette que ce ne soit pas le cas pour la ressource halieutique ou les pêcheurs.

Bernard Perez estime qu'il est vraiment nécessaire que les garants continuent à suivre les travaux, au vu des problèmes avec la profession.

Il ajoute que l'on ne peut pas laisser croire qu'il y aura des pêcheurs en Méditerranée qui pourront pêcher à l'intérieur des parc éoliens : les chalutiers ne pourront pas y pêcher, tout comme les palangriers et la majorité des « petits métiers », qui sont en quatrième catégorie.

Aussi, en tant que citoyen responsable, il est entièrement d'accord avec la prise de parole d'un des intervenants qui vantait les mérites de l'éolien. Néanmoins, il ne faut pas que son développement se fasse au détriment d'une profession qui est présente depuis des décennies ; il faut les prendre en compte.

Enfin, sur l'éloignement à la côte, la profession avait demandé de mettre les éoliennes dans des fonds de 200 mètres, ce qui n'a pas été accepté.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Frédéric Autric rappelle que les zones qui ont été retenues l'ont été en intégrant un certain nombre d'enjeux environnementaux et d'usages. Les zones sélectionnées sont celles qui sont soit le moins pêchées, soit ayant les ressources halieutiques les moins critiques. Il précise également que dans le cadre du travail d'affinage présenté précédemment, des concertations sont en cours avec les comités des pêches des régions PACA et Occitanie. Il ajoute que la décision finale sur les zones d'appel d'offres devra nécessairement prendre en compte tous les enjeux, pour aboutir à des zones les plus acceptables possibles pour toutes les parties prenantes.

Concernant la demande de la profession, qui souhaitait que les parcs soient situés à plus de 45 kilomètres du rivage, il n'était pas possible d'y répondre favorablement car

les macro-zones ne disposaient pas d'assez d'espaces à cette distance de la côte et que le raccordement en courant alternatif ne permettait pas d'aller si loin.

Des questions écrites du Zoom sont relayées :

Nicolas Hauny réitère sa question à propos des compensations et souhaite savoir ce qui est prévu pour éviter l'effondrement d'une économie locale.

Léa demande s'il existe des compensations financières en échange de l'installation des éoliennes en mer. Si oui, quels sont les montants, comment sont-elles calculées, quels en sont les destinataires et la durée, le processus d'indemnisation ? Est-ce que les habitants, les associations ou les organisations internationales ont-ils participé à cette décision ?

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Frédéric Autric rappelle que dans la décision ministérielle publiée dans le Journal officiel, il est indiqué qu'il sera demandé aux lauréats de désigner un chef de projet qui sera l'interlocuteur du monde de la pêche. Des mesures de compensation devront également être prévues pour éviter-réduire-compenser les impacts sur la pêche.

Kévin Jeanroy, Sites et monuments, évoque la proposition de concours pour visiter le chantier de la ferme pilote à Fos-sur-Mer. Il demande pourquoi avoir pris une telle initiative, pourquoi un tirage au sort (ou plutôt un traitement des demandes selon l'ordre d'arrivée), et où est l'égalité de traitement et l'inclusion des représentants d'associations reconnues d'intérêt public et agréées pour la défense de l'environnement. Il estime qu'il est bien d'inclure les novices et les personnes intéressées, mais qu'il ne faut pas négliger les personnes mandatées et les associations qui participent au débat depuis le début.

Il demande également ce qu'il s'est passé avec les précédents garants et pourquoi ils ont démissionné.

Enfin, il dénonce l'effet cumulatif de tous les projets d'éoliens offshore, sur la côte Atlantique et maintenant en Méditerranée. Il comprend le fait de les mettre au large des côtes plutôt que sur le continent, au vu de leur taille. Néanmoins, il ajoute que les zones côtières sont les zones les plus riches en biodiversité marine. Il fait le rapprochement avec les inquiétudes de Sea Shepherd dans la baie de Saint-Brieuc, des études ayant démontré l'impact des travaux sur les coquilles saint jacques. Il demande si l'État a des informations sur les autres sites éoliens offshore.

Bernard-Henri LORENZI, garant de la CNDP

Bernard-Henri Lorenzi explique que l'ancienne équipe de la CNDP a démissionné car il y a eu un désaccord entre les trois garants.

Il suggère que toutes les questions qui ont été posées et enregistrés reçoivent une réponse par écrit et par internet.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Frédéric Autric rappelle qu'il a été organisé une matinée éolien flottant pour faire le lien entre les fermes pilotes qui se mettent en place et les parcs commerciaux. Compte tenu des jauges imposées par l'exploitant du site, il a fallu limiter la présence des parties prenantes. Les garants ont proposé d'organiser à l'avenir plusieurs événements pour avoir la capacité d'accueillir l'ensemble des intéressés.

Anne Claudius-Petit, conseillère régionale PACA et présidente du Parc naturel régional de Camargue, évoque la distance à la côte des éoliennes et rappelle qu'en plus des contraintes techniques pour les éoliennes, il y en a aussi vis-à-vis de la biodiversité, qui est particulièrement riche et spécifique dans les canyons, en faisant plutôt des zones à préserver.

Christelle Aillet, maire de la commune de Saintes-Maries-de-la-Mer, exprime l'inquiétude de ses administrés (notamment les chasseurs et les pêcheurs) quant à la zone d'implantation des éoliennes, située sur un axe majeur de migrations, et dont la majorité des espèces sont protégées et présentent une forte valeur. Elle estime que le projet est en contradiction avec les régimes de protection tout autour ; elle évoque la réserve marine et la zone de protection spéciale au titre de la directive oiseaux.

Elle exprime également son inquiétude quant aux potentielles pannes des éoliennes, aux travaux ou à la proximité des côtes.

Un participant se dit favorable au projet et estime que les zones de pêche ne seront pas impactées. Il espère voir de son vivant des éoliennes tourner en France.

Djillali Guenniche demande quelles sont les économies réalisées par le fait de ne pas éloigner les éoliennes des côtes. Il a effectué le calcul de son côté et obtenu une estimation de 2 à 3 € par MWh, ce qui lui semble dérisoire.

Thierry Hoolans, association de défense de la nature Passpartou, indique qu'il a participé aux ateliers de la CNDP dont parlait Bernard-Henri Lorenzi. Il estime que le projet continue d'avancer alors que de nombreuses questions restent toujours sans réponse, notamment en termes de biodiversité.

Aussi, il évoque la répartition sonore sous-marine avec l'espacement des éoliennes, qu'il n'a pas vu détaillé dans le rapport du CNRS.

Enfin, il demande comment seront signalées les éoliennes aux migrations de nuit. Ce point a été abordé avec un ornithologue lors d'un des derniers ateliers.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant en Méditerranée – DREAL Occitanie

Frédéric Autric confirme qu'un rapport du CNRS a en effet été publié concernant le bruit lié à l'éolien. La connaissance doit progresser et les études à venir doivent répondre aux interrogations des différentes parties prenantes. Toutes les réponses ne sont pas encore disponibles aujourd'hui, mais on répondra au maximum d'entre elles selon l'état des connaissances du projet. La mise en service étant programmée pour 2031, il reste du temps pour aboutir à la connaissance de l'impact de ces projets.

Alexandra GIGOU – Office français de la biodiversité

Alexandra Gigou ajoute que des acousticiens ont été interrogés au regard de la bibliographie disponible et des connaissances produites par le SEM-REV. Des mesures doivent également être réalisées sur les parcs déjà en place. À titre de comparaison, le bruit d'une éolienne en mer correspond environ au bruit d'un bateau qui navigue. Le bruit serait donc restreint, au titre de ces premières estimations, au périmètre du parc et ne se propagerait pas au-delà.

Un projet de caractérisation du bruit ambiant, financé par l'observatoire de l'éolien en mer, a été lancé par l'OFB (Office français de la biodiversité) dans le golfe du Lion sur une période de trois ans. Cinq campagnes seront lancées au moment des plus fortes fréquentations maritimes (en août et en hiver), puis avant, pendant et après l'installation des premiers parcs pilotes. Des observations seront aussi réalisées pour caractériser les interactions du bruit avec les cétacés (dont les grands dauphins). La première campagne sera menée en juillet-août 2023.

► Conclusion

Domitille ARRIVET, animatrice – Etat d'Esprit Stratis

On note la recommandation des garants de répondre à toutes les questions posées dans le tchat et auxquelles on n'a pas répondu par manque de temps.

► Annexe : messages publiés dans le tchat

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: pourquoi les précédents garants ont démissionnés?

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: courant alternatif ou continu, comment gerer les pertes?

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: 245m comme a saint brieux

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: le projet Offshore d'Oléron est repoussé à 40Km alors pourquoi pas en méditerranée?

Léa: lettre de mission stipule que le projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire majeurs et cite notamment « une importante consommation en eau, un risque d'incendie et d'explosion, des effets domino »

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: Pourquoi continuer à dévaster les zones Natura 2000?

Léa: Est ce qu'il existe des compensations financières en échange de l'installation des éoliennes en mer ? Comment est calculé cette compensation financière ? Si oui quels sont les montants ? Quelle durée? Qui sont les destinataires ? Les habitants? Les communes ? Quel a été le processus pour l'indemnisation? Est ce que les habitants, les associations , les organisations internationales ont participé à cette décision?

Léa: eux articles locaux font état de démissions des garants qui veillent à l'information et à la participation citoyenne sur le projet de construction d'éoliennes offshore au large de Fos-sur-Mer. La presse locale mentionne également de nombreuses critiques sur la tenue des débats en dénonçant un manque d'informations et d'écoute vis-à-vis du public, des associations environnementales et des pêcheurs, que le projet inquiète". que répondez vous à ces critiques?

nicolash: On ne m'a pas répondu à propos des compensations et ce qui est prévu pour éviter l'effondrement d'une économie locale

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: Bonjour, ma question concerne la proposition de concours avec places limitées (20) pour visiter le chantier de la ferme pilote à FOS,pourquoi avoir pris une telle initiative ? Pourquoi un tirage au sort ? Où est l'égalité de traitement et l'inclusion pour des représentants d'associations reconnus d'intérêt public et agréé pour la défense de l'environnement, pour ma part Sites & Monuments et aussi le collectif des collectifs Toutes Nos Energies Occitanie Environnement qui représentent des centaines d'associations locales de vigilance du déploiement des ENRS ? C'est bien d'inclure les novices et les personnes intéressés mais il ne faut pas négliger les personnes mandatés par des associations officielles. Merci de lire mon intervention, mon micro ne fonctionne pas, merci.

Léa: « Un certain intérêt pour tous » , « Message est clair, on n'a pas tellement le choix « , il me semble que d'autres alternatives sont possible, non? il s'agit plutôt de préoccupations économiques puisque permet de produire jusqu'à 60 % d'énergie en plus que pour des éoliennes terrestres » selon EDF

Léa: « L'avenir de l'eau est compromis », a affirmé le Secrétaire General des Nations Unies Antonio Gunterres lors du discours d'ouverture de la Conférence des Nations unies sur l'eau puisque « nous drainons l'humanité de sa substance vitale par la surconsommation vampirique », « nous avons brisé le cycle de l'eau, détruit les écosystèmes et contaminé les eaux souterraines » et que « près de trois catastrophes naturelles sur quatre sont liées à l'eau ». Est ce que vous pensez que c'est le kairos pour la mise en place d'éoliennes en mer?

Léa: Vous avez rappelle les impératifs économiques fixés par l'UE mais la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau "L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel". Selon la même directive : "la politique de l'eau efficace et cohérente doit tenir compte de la vulnérabilité des écosystèmes aquatiques situés à proximité de la côte et des estuaires ou dans les golfes ou les mers relativement fermées, étant donné que leur équilibre est fortement influencé par la qualité des eaux intérieures qui s'y jettent.

Guenniche: La zone 2 va jusqu'à 40 km avant les canyons donc il est possible d'éloigner les éoliennes de cette zone.

Ensuite la réponse sur le courant continu en Méditerranée n'est pas satisfaisante: on a décidé de le faire en Manche dans le Val de Saire pour un parc flottant de 1GW. Donc la question reste posée et la remarque aussi: ces parcs sont déjà trop petits au regard de l'urgence climatique et de l'ambition européenne. La technologie du courant alternatif va imposer un poste de compensation gigantesque sur la côte. C'est une technologie dépassée au regard des besoins en énergie éolienne.

Léa: Est ce que c'est pas un peu tard pour les évaluations environnementales ? Sur son site internet, le ministère précise que l'évaluation environnementale doit être réalisée le plus en amont possible, notamment, en cas de pluralité d'autorisations ou de décisions, dès la première autorisation ou décision, et porter sur la globalité du projet et de ses impacts .

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: Deuxième question, l'effet cumulatif : installer des centrales industrielles de turbines géantes au large fait sens, des éoliennes d'une telle dimension et puissance ne sont pas soutenable en territoire onshore rural et naturel, donc au large oui pourquoi pas, sauf que l'on veut en mettre partout tout au long de la côte atlantique et donc aussi sur les côtes méditerranéennes en France et en Espagne, cette accumulation des centrales (ce ne sont pas des fermes!) dans les espaces côtiers si riches en vie sauvage et biodiversité, de manière hyper cumulée et intensive est très inquiétant pour l'avenir de la vie sauvage côtière et l'environnement.

Guenniche: Le risque technologique a été évoqué relativement à la puissance installée et à l'éloignement. Mais le risque lié au gigantisme des éoliennes n'est pas mentionné. Or il a été écrit dans le dossier de présentation du projet que l'augmentation de la hauteur imposait une plus grande distance entre les éoliennes et de ce fait la puissance installée au kilomètre carré n'augmentait pas significativement avec la hauteur des éoliennes. Un coût plus faible au MW a été évoqué pour justifier la hauteur, mais quelle est le montant de cette économie?

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: bravo pour les slides de migration ça coûte tout de même 4 200 K€ avec une étude qui arrivera après que toutes les décisions irréversibles et lots seront attribués. Vous ne répondez pas aux questions en ligne. Bravo les nouveaux garants;

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: des projets sur toulon?

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: est-ce que les interlocuteurs peuvent se présenter svp (y compris à la tribune.

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: Bernard Perez;;;Oui aux éoliennes..mais pas chez moi ☐

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: il reste 5 minutes pour écouter les vraies inquiétudes.

Guenniche: RTE déclare que le courant alternatif est le meilleur compromis technico-financier pour la puissance visée. Je me désolé que les impacts sur la pêche et la biodiversité sans parler de l'impact visuel ne sont pas rapportés au coût par MWh. Je repose donc une question que j'avais posé à Barbara Pompili : quel est le coût de l'éloignement à plus de 40 km rapporté au MWh?

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: c'est faux les garants ont démissionné pour raison de déni de démocratie.

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: c'est faux il s'agissait d'un jeu concours ce qui est scandaleux

Guenniche: Merci pour la réunion. Merci d'avance pour vos réponses. À bientôt.

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: les réponses sur le bruit sont lamentables

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: imaginez en période nuageuse ou/et de nuit pour les oiseaux marins et migrateurs de passage ... Le Fou de Bessant comme

exemple et son vol sinusoidale, Quelle sera la garde entre le bout des pales et le niveau de la mer ?

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: Pourquoi certains candidats à l'appel d'offre ont jeté l'éponge ? Est-ce parceque cette technologie n'est pas encore vraiment confirmé ?

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: Je me réjouis des réponses post réunions ...

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: Puis y a t il des études telles "Migralion" qui sont mis en place dans d'autres projets offshore français et européens ?

Fédération Vent de colere M.A. Chavanis: Bonjour Kevin je te conseil l'excellent site <http://www.eolien-oleron.fr>

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: Reacted with 

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: Quelles sont les risques et dangers pour la biodiversité déjà relevées dans d'autres études ? Ou est ce que les autres études ont toutes les voyants au vert ?

Kevin JEANROY Sites & Monuments Aude: Pouvez vous confirmer que la Mer Méditerranée représente 1% de la surface maritime mondiale mais représente aussi 10 % de la biodiversité marine connue ?